

Conseillers en exercice: 12
 Conseillers présents : 09
 Conseillers votants : 08
 Date de la convocation du
 Conseil Municipal :
 21 février 2018

SECRETAIRE DE SEANCE :

Muriel RENARD

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL MUNICIPAL 2018

Envoyé en préfecture le 09/03/2018

Reçu en préfecture le 09/03/2018

Affiché le 09/03/2018

ID : 038-213801343-20180228-20180201-BF

L'an deux mil dix-huit le vingt-huit février à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. GARNIER Jacques, maire de COUR ET BUIS

Les Conseillers Municipaux	Présents	Excusés	Absents
FERNANDEZ Nathalie			X
GARNIER Jacques	X		
ROUSSEAU Jacques	X		
ORSINGHER Philippe	X		
GUILLET Jean-Christophe	X		
TOGNARELLI Arlette	X		
DOLENZ Jean-Claude	X		
MOULIN Philippe	X		
RANCON Corinne	X		
PEYRON Patrick		X	
PARTENSKY Axel		X	
RENARD Muriel	X		

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – COMPTE DE GESTION 2017

Le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Communes de l'exercice 2017. Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	- 103 679,62
Recettes d'investissement :	116 907,86
Résultat d'investissement de l'exercice :	13 228,24
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat d'investissement N-1) :	5 783,08

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	- 471 301,04
Recettes de fonctionnement :	573 806,12
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	102 505,08
Résultat de clôture (qui tient compte du résultat de fonctionnement N-1) :	300 957,83

Il est proposé aux membres du Conseil du conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2017 et le Compte de Gestion du comptable public.

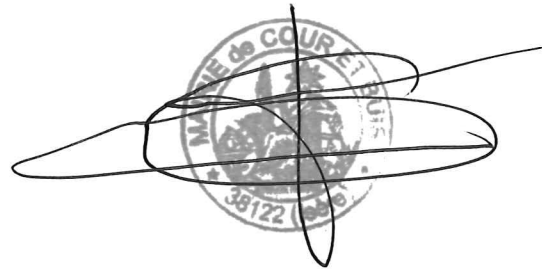
Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil municipal :

Pour : 8- Contre : 0 - Abstention : 0

- **APPROUVE** le Compte de Gestion 2017 édité par le comptable public, conformément au document joint en annexe,
- **ADOpte** le Compte Administratif 2017 ainsi que l'affectation de résultat, conformément au document joint en annexe,
- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Jacques GARNIER**



Cour et Buis le 06 mars 2018

Certifié exécutoire, les formalités de publicité ayant été exécutées :

Délais et voies de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux auprès du Maire de Cour et Buis peut également être déposé. Cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.